

Document d'information sur le produit d'assurances  
BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

L'assureur est Lloyd's, #2000737758.

Les informations fournies dans ce document d'information sur le produit d'assurance sont un résumé des informations clés relative à votre police, que devriez lire. Le résumé ne contient PAS l'intégralité des termes et des conditions générales et particulières du/des contrat(s) d'assurance(s). Ceux-ci sont détaillés dans le libellé de la police dont une copie est disponible sur demande.

**Qu'est-ce que ce type d'assurance ?**

Voici un résumé des exclusions de la responsabilité professionnelle des entreprises.

Des feuillets récapitulatives séparés sont disponibles et donnent les détails pour l'assurance cyber sécurité et évènement d'atteintes à la vie privée, l'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (gestion), et le forfait multirisque, y compris l'assurance de contenues et améliorations locatives, vols et détournements, perte d'exploitation et assurance de responsabilité civile générale d'entreprise.

Section 1 - Responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale	Exclusions
<b>Abus, attouchements et abus sexuels</b>	<p>déoulant directement ou indirectement d'un abus verbal, physique ou sexuel, d'un acte de maltraitance ou d'une interférence physique, réels ou présumés, à l'encontre d'une personne, y compris une réclamation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déoulant directement ou indirectement des abus que vous avez commis ou que vous êtes censé avoir commis, y compris la transmission de maladies résultant de tout acte d'abus ;</li> <li>• sur la base de vos pratiques en matière d'embauche d'employés, d'acceptation de travailleurs bénévoles ou de supervision ou de maintien en poste de toute personne soupçonnée d'avoir commis des abus ; ou</li> <li>• alléguant que vous avez eu connaissance de l'abus présumé ou que vous ne l'avez pas signalé à l'autorité compétente.</li> </ul>
<b>Préjudice déoulant de la publicité</b>	<p>déoulant directement ou indirectement de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) la rupture de contrat, y compris la responsabilité pour l'appropriation illicite d'idées publicitaires fondée sur la rupture ou la rupture présumée d'un contrat implicite ;</li> <li>b) la non-conformité des biens, produits ou services à la qualité ou aux performances annoncées ;</li> <li>c) description incorrecte ou erreur dans le prix annoncé des biens, produits ou services vendus, offerts à la vente ou faisant l'objet d'une publicité ;</li> <li>d) les activités publicitaires entreprises pour le compte d'une autre partie par tout assuré exerçant des activités publicitaires ou entreprises à titre onéreux ;</li> <li>e) la publication orale, radiodiffusée, télédiffusée, en ligne ou écrite de matériel dont la première publication a eu lieu avant le début de la période d'assurance ;</li> <li>f) une infraction commise par vous lorsque votre activité est la publicité, la radiodiffusion, l'édition, la conception d'Internet, la fourniture de services Internet ou la télédiffusion.</li> <li>g) l'utilisation non autorisée du nom, du produit, de l'adresse électronique, du nom de domaine, du métadonnées ou d'un élément similaire d'une autre partie afin d'induire intentionnellement en erreur les clients potentiels d'une autre partie.</li> </ol>
<b>Alcool, stupéfiants et substances intoxicantes</b>	<p>déoulant directement ou indirectement du fait que <b>vous</b> êtes sous l'influence de l'alcool, de substances intoxicantes ou de stupéfiants.</p>
<b>Amiante et silice</b>	<p>déoulant directement ou indirectement de l'amiante, des fibres d'amiante, de la poussière d'amiante, des matériaux contenant de l'amiante ou de l'exposition à la silice, aux produits à base de silice, aux fibres de silice ou à la poussière de silice, ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit, sauf en ce qui concerne la prestation de <b>vos services professionnels</b> pour une maladie liée à l'amiante.</p>
<b>Compétence en matière de réclamations</b>	<p>en ce qui concerne toute <b>réclamation</b>, jugement, sentence, paiement, frais ou dépenses ou règlement remis, effectué ou encouru en dehors de la <b>juridiction des réclamations</b> indiquée dans le <b>tableau de la police</b> (y compris toute mesure d'exécution ou procédure de transfert concernant cette <b>réclamation</b>, ce jugement, cette sentence, ce paiement, ces frais ou dépenses ou ce règlement, en tout ou en partie).</p>
<b>Responsabilité contractuelle</b>	<p>déoulant directement ou indirectement d'une responsabilité assumée en vertu d'un contrat, d'un accord ou d'une garantie (y compris, mais sans s'y limiter, une indemnité et des dommages-intérêts fixés à l'avance), à moins que</p>

Fiche récapulative 05/23

BMS Canada Services de Risques Ltée.

825 voie Exhibition Suite 209, Ottawa ON K1S 5J3 [www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, [lautirite.qc.ca](http://lautirite.qc.ca)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>vous</b> avez assumé une responsabilité contractuelle en vous soustrayant à l'application de la législation sur la responsabilité proportionnelle ; ou</li> <li>- cette responsabilité aurait été engagée en l'absence d'un tel contrat ou accord.</li> </ul>
<b>Dommages aux produits</b>	déoulant directement ou indirectement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dommages matériels causés aux <b>produits</b>, si ces dommages sont imputables à un défaut de ces produits, à leur nature propre ou à leur inadaptation ; ou</li> <li>- la réparation ou le remplacement des <b>produits</b> à la suite de <b>votre</b> travail ou de <b>votre</b> supervision du travail.</li> </ul>
<b>Dommages aux biens</b>	déoulant directement ou indirectement de <b>dommages matériels</b> : <p>a) aux biens qui <b>vous</b> appartienent, que vous occupez ou que vous louez (sauf dans les cas prévus par la clause « Responsabilité légale du locataire »), ou aux biens que <b>vous</b> détenez en vue de leur vente ou qui <b>vous</b> sont confiés pour entreposage ou garde ;</p> <p>b) sauf en ce qui concerne la responsabilité déoulant d'accords de voie de garage, d'accords de passage, de droits de passage ou d'autres privilèges similaires concernant la propriété ferroviaire, ou l'utilisation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques dans des locaux qui vous appartienent, que vous louez ou sur lesquels vous exercez un contrôle, à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- biens dans les locaux qui vous appartienent ou qui vous sont loués ;</li> <li>- des outils ou l'équipement que <b>vous</b> utilisez dans le cadre de <b>vos</b> activités ;</li> <li>- des biens dont <b>vous</b> avez la garde et qui doivent être installés, érigés ou utilisés dans le cadre d'une construction par vos soins ;</li> <li>- la partie d'un bien qui ne se trouve pas dans des locaux qui <b>vous</b> appartienent ou que vous avez loués :</li> </ul> <p>i) sur lesquelles <b>vous</b> effectuez des opérations au moment où les <b>dommages matériels résultent de ces</b> opérations, ou</p> <p>ii) à l'origine de tout <b>dommage matériel</b>, ou</p> <p>iii) dont la remise en état, la réparation ou le remplacement a été rendu nécessaire en raison d'un défaut de fabrication par <b>vous</b> ou en votre nom ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la partie de <b>vos produits</b> qui est à l'origine des <b>dommages matériels</b> ;</li> <li>- à la partie de votre <b>travail</b> qui est à l'origine des <b>dommages matériels</b>.</li> </ul>
<b>Franchise</b>	le montant de la <b>franchise</b> applicable et indiquée dans la <b>police d'assurance</b> .
<b>Administrateurs et dirigeants et administrateur des pensions de retraite</b>	déoulant directement ou indirectement du fait que <b>vous</b> avez agi en qualité d'administrateur ou de dirigeant d'une société, d'une association ou d'une autre entité juridique ou en qualité de fiduciaire d'une pension de retraite, sur la base de ce fait ou en conséquence de ce fait.
<b>Malhonnêteté et imprudence</b>	sous réserve de l'extension de la notion de malhonnêteté, déoulant directement ou indirectement de l'exécution de vos <b>services professionnels</b> , sur la base de ces services ou en conséquence de ceux-ci, qui sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- criminelle, malhonnête, frauduleuse, malveillante ou imprudente ;</li> <li>- une violation délibérée d'un contrat, d'une obligation professionnelle ou d'une loi ; ou</li> <li>- une violation délibérée d'un droit d'auteur, d'une marque, d'un dessin ou d'un brevet.</li> </ul>
<b>Données électroniques</b>	déoulant directement ou indirectement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'effacement, la destruction, la corruption, le détournement, la mauvaise interprétation des <b>données</b>, ou</li> <li>- la création, la modification, la saisie, la suppression ou l'utilisation erronées de <b>données</b> y compris toute perte de jouissance qui en résulterait.</li> </ul>
<b>Dommages corporels ou matériels prévus ou envisagés</b>	déoulant directement ou indirectement de : <b>dommages corporels, personnels, publicitaires</b> ou <b>matériels</b> prévus ou voulus par <b>vous</b> , mais cette exclusion ne s'applique pas aux <b>dommages corporels</b> résultant de l'usage d'une force raisonnable pour protéger des personnes ou des biens.
<b>Perte financière</b>	résultant directement ou indirectement d'une perte financière pure non consécutive à des <b>dommages corporels</b> ou <b>matériels</b> .
<b>Champignons, moisissures, spores</b>	déoulant directement ou indirectement de : <p>a) tout <b>champignon</b>, moisissure, mildiou ou levure ; ou</p>

	<p>b) toute <b>spore</b> ou toxine créée ou produite par ou émanant d'un tel <b>champignon</b>, d'une telle moisissure ou d'une telle levure ; ou</p> <p>c) toute substance, vapeur, gaz ou autre émission ou substance corporelle organique ou inorganique produite par un <b>champignon</b>, une moisissure, une mouche ou une levure, ou en résultant ; ou</p> <p>d) tout matériau, produit, élément de construction, bâtiment ou structure ou toute concentration d'humidité, d'eau ou d'un autre liquide dans ce matériau, produit, élément de construction, bâtiment ou structure qui contient, héberge, nourrit ou agit comme un support pour tout <b>champignon</b>, moisissure, levure ou <b>spore</b> ou pour les toxines qui en émanent ;</p> <p>indépendamment de toute autre cause, événement, matériau, produit et/ou élément de construction ayant contribué simultanément ou successivement à cette perte, à cette responsabilité ou à ces <b>coûts et dépenses</b>.</p>
<b>Anesthésie générale</b>	découlant directement ou indirectement de toute opération ou procédure effectuée sous anesthésie générale, à moins qu'elle ne soit pratiquée dans un hôpital.
<b>Limites juridictionnelles</b>	<p>En ce qui concerne la couverture fournie au titre de la <b>garantie A - Responsabilité professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- portée devant un tribunal dans les limites territoriales des États-Unis d'Amérique ou de leurs territoires ou protectorats ; ou</li> <li>- découlant de l'exécution d'un jugement, d'une ordonnance ou d'une sentence obtenue dans le cadre des lois des États-Unis d'Amérique ou de leurs territoires ou protectorats, ou déterminée en vertu de ces lois ; ou</li> <li>- qu'il <b>nous</b> est interdit de payer en vertu de la loi dans la juridiction concernée.</li> </ul>
<b>Diffamation, calomnie ou atteinte à la vie privée</b>	<p>En ce qui concerne la couverture fournie au titre de la <b>garantie A - Responsabilité professionnelle</b> causé par :</p> <p>a) la publication orale ou écrite d'un document, d'une déclaration ou d'une entrevue par les médias qui calomnie ou diffame une personne ou une organisation ou dénigre les biens, produits ou services d'une personne ou d'une organisation.</p> <p>b) la publication orale ou écrite de matériel qui viole le droit à la vie privée d'une personne.</p>
<b>Limite de responsabilité</b>	dépassant la <b>limite de responsabilité</b> indiquée dans la <b>police d'assurance</b> .
<b>Licences</b>	découlant directement ou indirectement du fait que <b>vous</b> ou <b>vos</b> travailleurs autonomes n'êtes pas, en réalité ou prétendument, titulaires d'une licence, d'un enregistrement ou d'une accréditation pour fournir les <b>services professionnels</b> , ou qui sont fondés sur ces éléments ou qui leur sont imputables.
<b>Nucléaire</b>	résultant directement ou indirectement de radiations ionisantes ou d'une contamination par radioactivité provenant de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire issu de la combustion d'un combustible nucléaire, ou fondées sur ces radiations, ou attribuables à ces radiations ou à cette contamination.
<b>Obligations envers les salariés</b>	<p>découlant directement ou indirectement de, basés sur, attribuables à, ou en conséquence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>dommages corporels</b> d'un <b>employé</b> ; ou</li> <li>- dommages ou la destruction des biens d'un <b>employé</b>, y compris la perte d'usage de ces biens, résultant de son emploi chez vous ou dans le cadre de celui-ci ;</li> <li>- tout litige lié à l'emploi ; ou</li> <li>- toute indemnité disponible ou qui serait normalement disponible en vertu de la législation sur la responsabilité des employeurs ou d'une législation similaire, ou toute obligation pour laquelle <b>vous</b> ou toute société en tant qu'assureur pourrait être tenu responsable en vertu d'une loi sur l'indemnisation des travailleurs, l'indemnisation du chômage ou les prestations d'invalidité.</li> </ul>
<b>Opérations domiciliées à l'étranger</b>	découlant directement ou indirectement de <b>vos</b> filiales, de vos succursales ou de vos représentants ayant une procuration, qui sont domiciliés en dehors du <b>Canada</b> .
<b>Pollution</b>	<p>En ce qui concerne la couverture prévue au titre de la <b>garantie A - Responsabilité professionnelle</b> découlant directement ou indirectement d'un rejet, d'une libération ou d'une fuite, réels ou présumés, de tout irritant ou contaminant solide, liquide, gazeux ou thermique, y compris la fumée, la vapeur, la suie, les émanations, les acides, les alcalis, les produits chimiques ou les déchets, y compris, mais sans s'y limiter, l'amiante ou les moisissures toxiques. Les déchets comprennent les matériaux à recycler, à reconditionner ou à récupérer.</p>

En ce qui concerne la couverture de la **garantie B - Responsabilité civile des entreprises**

en ce qui concerne les **dommages corporels, personnels ou matériels** résultant d'un déversement, d'un rejet, d'une émission, d'une dispersion, d'une infiltration, d'une fuite, d'une migration, d'une libération ou d'une évaporation de **polluants**, qu'ils soient réels, présumés ou imminents :

a) dans ou à partir de tout local, site ou emplacement qui **vous** appartient ou vous a appartenu, ou qui vous a été loué ou prêté à un moment quelconque. Toutefois, le présent alinéa ne s'applique pas aux :  
- **lésions corporelles** subies à l'intérieur d'un bâtiment et causées par la fumée, les émanations, les vapeurs ou la suie provenant d'équipements utilisés pour chauffer, refroidir ou déshumidifier le bâtiment, ou d'équipements utilisés pour chauffer l'eau à des fins personnelles, par les occupants du bâtiment ou leurs invités ;

- **dommages corporels** ou **matériels** dont **vous** pouvez être tenu responsable, si vous êtes un entrepreneur et que le propriétaire ou le locataire de ces locaux, sites ou emplacements a été ajouté à votre **police** en tant qu'assuré additionnel en ce qui concerne les opérations courantes que vous effectuez pour cet assuré additionnel dans ces locaux, sites ou emplacements et que ces locaux, sites ou emplacements n'appartiennent pas et n'ont jamais appartenu ou été occupés, loués ou prêtés à un assuré au titre de la présente **police** autre que cet assuré additionnel ; ou

- **dommages corporels** ou **matériels** résultant de la chaleur, de la fumée, des émanations ou des substances extinctrices d'un incendie hostile.

b) dans ou à partir de tout local, site ou emplacement qui est ou a été utilisé à un moment quelconque par ou pour **vous** ou d'autres personnes pour la manipulation, le stockage, l'élimination, la transformation ou le traitement de déchets, qui sont ou ont été à un moment quelconque transportés, manipulés, stockés, traités, éliminés ou transformés en tant que déchets par ou pour :

- **vous** ; ou

- toute personne ou organisation dont **vous** pourriez être légalement responsable.

c) Sur ou à partir de tout local, site ou emplacement sur lequel **vous** ou tout contractant ou sous-traitant travaillant directement ou indirectement pour **votre** compte effectuez des opérations si les **polluants** sont apportés sur ou dans le local, le site ou l'emplacement dans le cadre de ces opérations par **vous**, un contractant ou un sous-traitant. Toutefois, le présent alinéa ne s'applique pas aux :

- **dommages corporels** ou **matériels** résultant de la fuite de carburants, de lubrifiants ou d'autres liquides de fonctionnement nécessaires à l'exécution des fonctions électriques, hydrauliques ou mécaniques normales nécessaires au fonctionnement de l'équipement mobile ou de ses parties, si ces carburants, lubrifiants ou autres liquides de fonctionnement s'échappent d'une partie du véhicule conçue pour les contenir, les stocker ou les recevoir. Cette exception ne s'applique pas si les **dommages corporels** ou **matériels** résultent du déversement, de la dispersion ou de la libération intentionnels des carburants, lubrifiants ou autres fluides d'exploitation, ou si ces carburants, lubrifiants ou autres fluides d'exploitation sont apportés sur ou dans les locaux, le site ou l'emplacement avec l'intention qu'ils soient déversés, dispersés ou libérés dans le cadre des opérations effectuées par **vous** ou en **votre** nom par un contractant ou un sous-traitant ;

- **dommages corporels** ou **matériels** subis à l'intérieur d'un bâtiment et causés par le dégagement de gaz, de fumées ou de vapeurs provenant de matériaux introduits dans ce bâtiment dans le cadre d'opérations effectuées par **vous** ou en **votre** nom par un entrepreneur ou un sous-traitant ; ou

- **dommages corporels** ou **matériels** résultant de la chaleur, de la fumée, des émanations ou des substances extinctrices d'un incendie hostile

d) dans ou à partir de tout local, site ou emplacement sur lequel **vous** ou tout contractant ou sous-traitant travaillant directement ou indirectement pour **votre** compte effectuez des opérations si ces opérations consistent à rechercher, contrôler, nettoyer, enlever, contenir, traiter, détoxifier ou neutraliser, ou de quelque manière que ce soit, à réagir à des polluants ou à en évaluer les effets.

e) Toute **perte**, tout **coût** et toute **dépense** résultant de :

(i) toute demande, requête, ordonnance ou exigence légale ou réglementaire **vous** obligeant ou obligeant d'autres personnes à rechercher, contrôler, nettoyer, enlever, contenir, traiter, détoxifier ou neutraliser des polluants, ou à y réagir de quelque manière que ce soit ou à en évaluer les effets ;

(ii) **Réclamation** ou action intentée par ou au nom d'une autorité gouvernementale en vue d'obtenir des dommages-intérêts compensatoires en raison de la recherche, de la surveillance, du nettoyage, de

	<p>l'enlèvement, du confinement, du traitement, de la détoxification ou de la neutralisation de polluants ou de toute autre forme d'intervention ou d'évaluation des effets de ces polluants.</p> <p>Toutefois, les points (i) et (ii) ci-dessus ne s'appliquent pas à la responsabilité pour dommages compensatoires en raison de <b>dommages matériels</b> que <b>vous</b> auriez eus en l'absence d'une telle demande, requête, ordonnance ou exigence légale ou réglementaire, ou d'une telle <b>réclamation</b> ou action par ou au nom d'une autorité gouvernementale.</p>
<b>Antécédents ou en cours</b>	<p>qui a été faite, menacée ou intimidée à <b>vos</b>re contre avant la <b>période d'assurance</b> ; ou découlant directement ou indirectement d'un fait, d'une circonstance ou d'un <b>événement, ou s'y rapportant</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont la notification a été faite, ou aurait raisonnablement dû être faite, dans le cadre d'une <b>police</b> antérieure, ou qui a été divulguée dans un formulaire de proposition ; ou</li> <li>- dont <b>vous avez eu</b> connaissance avant la <b>période d'assurance</b> et dont <b>vous</b> saviez ou auriez dû raisonnablement savoir qu'elle pouvait donner lieu à une <b>demande d'indemnisation</b> ou à une <b>enquête</b>.</li> </ul>
<b>Rappel de produits</b>	découlant directement ou indirectement du retrait d'un bien ou d'un produit de la vente ou du rappel d'un bien ou d'un produit, ou impliquant de quelque manière que ce soit le retrait d'un bien ou d'un produit.
<b>Remboursement des taxes ou redevances</b>	la restitution ou le remboursement de tous les honoraires, frais, commissions ou autres rémunérations reçus par <b>vous</b> , payés par vous ou payables à vous.
<b>Entités liées ou associées</b>	introduite ou maintenue par ou pour le compte de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vous ;</li> <li>- toute société mère ou autre entité que <b>vous</b> possédez, contrôlez ou gérez ;</li> <li>- tout successeur ou cessionnaire de <b>vos</b>re part ; ou</li> <li>- toute personne qui, au moment où les <b>services professionnels</b> donnant lieu à la <b>réclamation</b> ont été fournis, était un membre de <b>vos</b>re famille.</li> </ul>
<b>Radioactivité</b>	<p>résultant directement ou indirectement de radiations ionisantes ou d'une contamination par radioactivité provenant de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire provenant de la combustion de combustible nucléaire ou des propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses de tout assemblage nucléaire explosif ou de tout composant nucléaire de cet assemblage, ou y contribuant ou s'y rapportant.</p> <p>Mais cette exclusion ne s'applique pas à toute <b>réclamation</b> ou <b>enquête</b> résultant de l'utilisation de radium, de composés de radium ou de radio-isotopes lorsqu'ils sont utilisés en dehors du lieu où ils sont fabriqués ou produits et qu'ils sont utilisés exclusivement pour la fourniture de <b>services professionnels</b> et dans la conduite de vos <b>affaires</b>.</p>
<b>Date limite de rétroactivité</b>	découlant directement ou indirectement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution de vos <b>services professionnels</b> ; ou</li> <li>- un événement ;</li> </ul> avant la date de rétroactivité indiquée dans l' <b>annexe de la police</b> .
<b>Limite de territoire</b>	En ce qui concerne la couverture de la <b>garantie B - Responsabilité civile des entreprises</b> se rapportant directement ou indirectement à un <b>événement survenu</b> en dehors des <b>limites territoriales</b> , y compris tout contrat ou découlant de l' <b>activité exercée</b> à partir de vos bureaux situés en dehors des <b>limites territoriales</b> .
<b>Le terrorisme</b>	découlant directement ou indirectement d'un acte de <b>terrorisme</b> réel ou présumé, fondé sur cet acte, attribuable à cet acte ou en conséquence de cet acte, ou de toute mesure prise pour contrôler, prévenir, supprimer un acte de <b>terrorisme</b> réel ou présumé ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit. Cette exclusion s'applique à tout acte de <b>terrorisme indépendamment</b> de toute autre cause ou événement et indépendamment de la séquence de l'acte de <b>terrorisme</b> et de l'autre cause ou événement.
<b>Dettes commerciales</b>	découlant directement ou indirectement d'une dette commerciale, d'une responsabilité ou d'une perte encourue par <b>vous</b> ou d'une garantie donnée par <b>vous</b> pour une dette ou de <b>vos</b> re insolvabilité, administration, redressement judiciaire ou faillite, ou s'y rapportant.
<b>Véhicules</b>	découlant directement ou indirectement de :

Document d'information sur le produit d'assurances  
BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &

Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

- la propriété, la possession ou l'utilisation par **vous** ou en **votre nom** d'un véhicule à moteur ou d'une remorque pour lesquels l'assurance obligatoire est requise par la loi, à l'exception des dommages causés à un véhicule à moteur ou à une remorque dont **vous** avez temporairement la garde ou le contrôle à des fins de stationnement ; ou
- la propriété, la possession ou l'utilisation, par **vous** ou en votre nom, de tout aéronef, bateau ou aéroglisseur, à l'exception du transport d'urgence d'un patient que **vous** accompagnez dans le cadre de la couverture prévue par la garantie **A - Responsabilité professionnelle**.

**La guerre**

résultant directement ou indirectement d'une guerre, d'une invasion, d'actes d'ennemis étrangers, d'hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une révolution, d'une insurrection, d'un pouvoir militaire ou usurpé, d'une confiscation, d'une nationalisation, d'une réquisition ou d'un dommage causé à des biens par ou sous l'ordre d'un gouvernement, d'une autorité publique ou d'une collectivité locale.